

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 13 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
16 DECEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yvette LOUER, - Hervé MICHAUD, - Bertrand ROBERDEL.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Joël BOURRIGAUD a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°167-2016 – SERVICE TECHNIQUE – VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE COMMUNAUTAIRE

M. Patrick BEILLON, Vice-président en charge des travaux, rappelle qu'à l'occasion de l'entretien du patrimoine communautaire, les différents services sont amenés à couper du bois, aussi bien le long des sentiers de randonnée que de la voirie ou espaces boisés des collectivités.

L'utilisation du broyeur de végétaux permet d'éliminer les branches jusqu'à un diamètre maximum de 19 cm.

Ainsi les Chantiers Nature et Patrimoine sont amenés à disposer de bois de différentes essences (châtaignier, bouleau, saule, pin et chêne) qu'il est proposé de céder, prioritairement en faveur des personnes orientées par les CCAS, puis auprès du public. Ce bois est proposé en buches de 0,50 m et sera stocké au centre des Bruyères, à Muzillac. Il sera retiré par le demandeur par ses propres moyens.

Il est proposé de fixer les prix de la manière suivante :

- 60 € la corde (3m³) pour les personnes orientées par les CCAS (justifié par une attestation),
- 120 € la corde (3m³) pour les autres personnes.

Le paiement s'effectuera par l'émission d'un titre de recettes directement adressé à l'acheteur.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les prix de vente du bois de chauffage communautaire tels que définit ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 16/12/16
Le Président,